

République Française
Département CHER
Commune d'ARGENVIERES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1 Avril 2022

Référence
2022_12

Objet de la délibération
Vote du Budget Primitif 2022

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
11	6	9

Date de la convocation
25/03/2022

Date d'affichage
25/03/2022

Vote
A l'unanimité
Pour : 9
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2022 et le 1 Avril à 19 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de MENARD Francine, Maire

Présents : Mme MENARD Francine, Maire, M. MOULINNEUF Michel, M. BREDART Jean-Luc, Mme BROC Caroline, M. COGNOT Gérard, M. DE SEGUINS-PAZZIS Nicolas

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme TRINQUET Simone à Mme BROC Caroline, M. CHANDAT David à Mme MENARD Francine, M. FOURMENTRAUX Yves à M. MOULINNEUF Michel

Excusé(s) : Mme VANDENBUSSCHE Julie

Absent(s) : M. CHAMPROUX Martial

Invité(s) : Secrétaire de mairie CHABASSIER Carole

A été nommé(e) secrétaire : Mme BROC Caroline

Objet de la délibération : Vote du Budget Primitif 2022

Le Conseil Municipal élabore et vote les documents budgétaires présentés par Madame la Maire, Francine MENARD.

Le Budget primitif 2022 s'équilibre comme suit :

FONCTIONNEMENT :

Dépenses : 401 649.38 €

Recettes : 401 649.38 €

Dont 002 résultat reporté : 127 633.38 €

INVESTISSEMENT :

Dépenses : 227 901.18 €

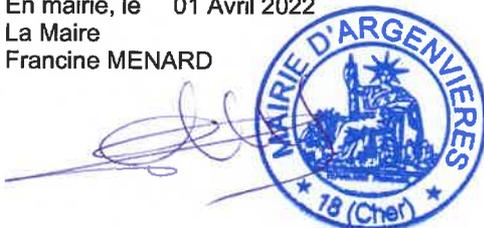
Recettes : 227 901.18 €

Dont 001 solde d'exécution négatif reporté : 37 276.18 €

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le Budget Primitif tel que présenté.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 01 Avril 2022
La Maire
Francine MENARD



Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
Le : 12 Avril 2022

Et

Publication ou notification du :
14/04/2022